

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES**

Préambule :

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 du 2 juin au 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au Journal officiel le 6 août 2021. Jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

La période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 2 juin au 15 novembre 2021. Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

Les indicateurs épidémiologiques dans le département des Landes témoignent d'une circulation virale du SARS COV2 toujours active sur l'ensemble du territoire

Sur la base des données produites par Santé publique France au 11 août 2021, la situation épidémiologique se traduit pour les Landes :

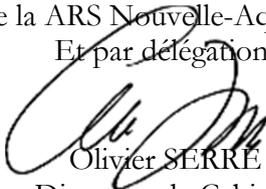
- Par un taux d'incidence élevé, puisqu'il s'établit dans les Landes en semaine 31 à 220 cas pour 100 000 habitants, bien au-delà de la graduation des différents seuils : situation normale caractérisée avec un taux d'incidence < 20, point d'attention entre 20 et 50, et niveau élevé > 50 ;
- Ces niveaux d'incidence élevés concernent toutes les classes d'âge, les plus touchés restant les 15-44 ans (taux d'incidence de 422 / 100.000 habitants)
- Au niveau territorial, tous les établissements publics de coopération intercommunale enregistrent des taux d'incidence supérieurs ou proches de 100 / 100.000, dont 5 supérieurs à 250 / 100.000 : Mont-de-Marsan Agglomération, CC d'Aire sur l'Adour, CC des Grands Lacs, CC du Seignanx, CC Maremne Adour Côte Sud. L'agglomération du Grand-Dax est à 175.

- Le nombre de clusters demeure élevé : 32 clusters sont en cours d'investigation dans le département, avec 14 nouveaux clusters signalés en semaine 31. Plus de la moitié sont survenus en milieu professionnel et près de 20% sont liés à des événements rassemblant du public ;
- Au niveau des établissements médico-sociaux, 3 nouveaux signalements ont été enregistrés (résidents et personnels d'EHPAD) ;
- L'impact sur le système hospitalier reste modéré mais avec une tendance qui ne faiblit pas : 15 nouvelles hospitalisations en semaine 31 contre 14 en semaine 30. Le nombre d'hospitalisations est sur une pente ascendante : 21 au 11 août contre 18 le 4/08.

Aussi, considérant ces données épidémiologiques et sanitaires défavorables, une vigilance doit absolument être maintenue afin de freiner la propagation du virus.

Au-delà des mesures de contrôle de l'épidémie mises en œuvre de dépistage, tracing, isolement et vaccination, l'ARS sollicité la Préfecture des Landes pour la mise en œuvre de mesures de restriction particulières et pour soumettre au passe sanitaire certaines activités.

Pour le Directeur Général
De la ARS Nouvelle-Aquitaine,
Et par délégation,



Olivier SERRÉ
Directeur de Cabinet